

Département du Nord



MAIRIE D'HERZEELE

Herzeele, le 22 septembre 2026

☎03.28.27.62.56

✉contact@herzeele.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le :

28 septembre 2026 à **19 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026*
- 2/ Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Mandat 2026-2032*
- 3/ Groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique du TE Flandre*
- 4/ Rapport annuel d'activité du TEFLANDRE 2025*
- 5/ Décisions prises par Monsieur le Maire – Compte rendu pour la séance du 28 septembre 2026*

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

En application de la délibération 038/2024 du 23.09.2024 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et des articles 6 et 7, le texte des questions orales ou écrites doit être transmis à Monsieur le Maire 48 heures au moins avant la tenue de la réunion du Conseil Municipal sur l'adresse générique de la commune. Les questions déposées après expiration du délai susvisé seront traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Maire



Stéphane FRANCKE